Envoyé en préfecture le 03/04/2026
Reçu en préfecture le 03/04/2026
Publié le
ID : 022-212203699-20260330-2026_019-DE

COMMUNE DE TRÉMEUR
(Côtes d'Armor)

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil vingt-six, le trente du mois de mars, à vingt heures, le Conseil Municipal dûment convoqué s'est réuni sous la présidence de Monsieur Guy CORBEL, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 23 mars 2026.

Présents : CORBEL Guy - DESAINT DENIS Françoise - DESAINT DENIS Adeline - DESCHAMPS Marie-Noëlle - ÉON-SALABERT Fanny - FIERDEHAICHE Frédéric - HAGUET Guillaume - MEUNIER Romain - PERRAULT Stéphane - POINÇU Sandra - RENAULT Ludovic - SAMSON Pierrick - SAUX Frédéric - SPILEMONT Juliette - VELY Isabelle

Absents : Néant

Secrétaire de séance : Françoise DESAINT DENIS

Délibération n° 2026-019 - Mise en place des Commissions Communales

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment l'article L.2121-22,

Considérant :

- la volonté de la municipalité d'organiser le travail communal par thématiques,
- la nécessité d'associer les conseillers municipaux à la préparation des projets et décisions,
- l'intérêt de créer des commissions communales permanentes,

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité,
DÉCIDE de créer les commissions communales suivantes :

Commission Finances

- Budget
- Compte Financier Unique
- Fiscalité

Commission Affaires scolaires

- École
- Cantine
- Garderie

Commission Travaux, Voirie et Cadre de vie

- Travaux communaux
- Bâtiments municipaux et patrimoine communal
- Entretien des routes et des sentiers de randonnée
- Espaces verts
- Embellissement et illuminations
- Gestion des déchets

Commission Urbanisme, Aménagement, Logement et Habitat

- Urbanisme
- PLUI, SCOT
- Permis de construire
- Politique du logement et de l'habitat

Envoyé en préfecture le 03/04/2026
Reçu en préfecture le 03/04/2026
Publié le
ID : 022-212203699-20260330-2026_019-DE

Commission Vie associative, sportive et culturelle et Communication

- Relations avec les associations
- Activités sportives et culturelles
- Calendrier des festivités et événements
- Organisation des cérémonies
- Bulletins communaux
- Site internet et communication
- Relations avec la presse

Comité consultatif de l'action sociale et Solidarité

- Banque alimentaire
- Organisation du repas des anciens
- Téléthon
- Actions sociales et de solidarité

PRÉCISE que :

- le Maire est président de droit de chaque commission,
- un vice-président pourra être désigné au sein de chaque commission,
- les commissions ont un rôle consultatif et ne peuvent en aucun cas se substituer au conseil municipal,

AUTORISE Monsieur le Maire à prendre toutes dispositions nécessaires à la mise en œuvre de ces commissions.

Fait et délibéré les an, mois et jour susdits.
Pour extrait certifié conforme

Le Maire,
Guy CORBEL

MAIRIE DE TREMEUR
Côtes d'Armor

La secrétaire,
Françoise DESAINT DENIS

F. Desaint - Denis